



41^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Lyon – Charbonnières – Rhône »

Championnat de France V.H.C des Rallyes
Coupe de France des Rallyes V.H.C

19, 20 & 21 avril 2018

***REGLEMENT
PARTICULIER***

Association Sportive Automobile du Rhône

40 cours de Verdun – 69002 LYON

Tél. : 04 78 38 15 70 – Fax. : 04 78 42 25 68

Email : contact@asarhone.com

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Les autres articles complètent le règlement standard FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement du championnat de France 2018 des rallyes VHC.

Programme

Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Jeudi 19 avril 2018 à 20h00 (PC du rallye Hôtel NOVOTEL Lyon Nord - Dardilly).

Article 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Rhône organise le **41^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Lyon – Charbonnières – Rhône »** qui se déroulera du 19 au 21 avril 2018, avec le concours des municipalités de Lyon, Charbonnières-les Bains et du Conseil Général du Rhône.

Le présent règlement a reçu par la Fédération Française du Sport Automobile en date du 00/00/2018 le permis d'organisation n° 000.

1.1 OFFICIELS DU RALLYE

Idem Championnat de France, sauf :

Collège des Commissaires Sportifs :

Président	Georges LEMMENS
Membres	Jacques PAOLI; Joseph ANDREANI
Directeur de Course	Pascal BATTE
Commissaire Technique délégué	Bernard POTTIER
Commissaires Techniques	Jean-Claude CARRE; Yannick BOSSEAU
Chargé des Relations avec les Concurrents	Serge & Françoise FREVILLE;

1.2 ELIGIBILITE

Le **41^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Lyon – Charbonnières – Rhône »** compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes VHC
- La Coupe de France des Rallyes VHC (Coefficient 2)
- Le Championnat des rallyes VHC de la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile

Article 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 Toute personne qui désire participer au **41^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Lyon – Charbonnières – Rhône »** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **lundi 9 avril 2018**.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **40 voitures maximum**.

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :

- **650 €** avec la publicité obligatoire de l'organisateur + **50 € pour le système de géolocalisation**
- **500 €** pour les concurrents licenciés à l'Asa du Rhône (équipage au complet) + **50 € pour le système de géolocalisation**

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

Toute demande d'engagement non accompagné du montant des droits d'engagement sera nulle.

Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990).

Les voitures du groupe classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié et la fiche d'homologation, peuvent être admises dans une manche du CFR VHC avec un classement indépendant, mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement du CFR.

Article 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Longueur totale du parcours: 633,95 km
Nombre d'Epreuves Spéciales: 11 (ES 12 et 13 du CDF non courues)
Longueur totale des Epreuves Spéciales : 180,41 km
Nombre de sections 5
Nombre d'Étapes: 2
Type de revêtement: Asphalté
Parcs d'Assistance et/ou Zone d'assistance éloignée - 1^{ère} Étape : A, B - 2^{ème} Étape : C D E F
Distances entre Parcs d'Assistance :
Départ à A = 28,05 km – A à B = 150,85 km dont ES = 28,38 km – B à C = 159,68 km dont ES = 29,88 km
C à D = 101,33 km dont ES = 47,24 km - D à E = 123,91 km dont ES = 37,89 km – E à Arrivée : 140,02 km dont ES 47,24 km
L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe «Itinéraire»

Une séance d'essai sera organisée à Limonest (voir article 7.5.20) : 2,685 km.

Le rallye VHC partira pour l'intégralité du rallye devant les voitures du rallye du championnat de France.

6.2 RECONNAISSANCES

Voir règlement CFR (ANNEXE 2 – PLANNING DES RECONNAISSANCES)

Article 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7-1 DEPART

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition, eux-mêmes établis à la discrétion de l'organisation pour la 1^{ère} étape, et dans l'ordre du classement de celle-ci pour la 2^{ème} étape.

7.3.17 Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Voir règles spécifiques rallyes VHC.

7.3.20 Séance d'essais

Voir règlement CFR.

Article 9 – CLASSEMENT

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC et au règlement du championnat de France des rallyes VHC 2018.

Article 10 – PRIX

Des coupes récompenseront tous les concurrents classés.

10.1 - REMISE DES PRIX

La Remise des Prix du 41^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Lyon – Charbonnières – Rhône » se déroulera le Samedi 21 avril 2018 sur le podium d'arrivée - Salle Sainte Luce, Charbonnières-les-Bains -.